

## DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de  
traitement Stablex sur le territoire de la ville de Blainville par  
Stablex Canada inc.**

**Dossier 3211-21-014**

**Le 18 janvier 2023**

*Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs*

**Québec** 



## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement de la cellule 6 au centre de traitement Stablex sur le territoire de la ville de Blainville par Stablex Canada inc. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### **1. HISTORIQUE DU DOSSIER**

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2019-10-21	Réception de l'avis de projet
2019-10-31	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2019-11-13 au 2019-12-12	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2019-12-19	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2020-12-08	Réception de l'étude d'impact
2020-12-19	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2021-03-12	Transmission à l'initiateur d'un premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2021-05-07	Transmission à l'initiateur d'un addenda au document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-06-09	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2022-07-28	Transmission à l'initiateur d'une deuxième série de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-01-16	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2023-01-16	Réception du dernier avis de recevabilité des experts

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

La compagnie Stablex Canada inc. (Stablex) exploite le seul lieu de traitement de résidus dangereux inorganiques industriels et d'enfouissement des résidus ainsi traités au Québec, lequel prend place sur le territoire de la ville de Blainville, dans les Laurentides. Le lieu est situé sur un terrain appartenant au gouvernement du Québec. Stablex a débuté ses opérations en 1983 après avoir reçu l'autorisation du gouvernement par le décret numéro 1317-81 du 13 mai 1981.

L'exploitant du lieu projette de réaménager la cellule 6 de son centre de traitement de résidus dangereux inorganiques industriels et d'enfouissement des résidus ainsi traités en l'éloignant des quartiers résidentiels situés à proximité et en augmentant la capacité d'enfouissement.

Les principaux enjeux du projet d'agrandissement concernent les nuisances (qualité de l'air, odeurs et augmentation du trafic), la présence de milieux humides abritant des espèces fauniques et floristiques d'intérêt sur le site et à proximité, la qualité des eaux de surface et souterraine ainsi que le suivi post-fermeture. Le bail du terrain qui prenait fin en 2023 a été prolongé jusqu'en 2025.

Selon Stablex, l'agrandissement souhaité lui permettrait de poursuivre ses activités durant une période additionnelle d'environ 20 ans, soit jusqu'aux environs de 2060, plutôt que jusqu'en 2040, en cas de statu quo. Le début de l'exploitation de la nouvelle cellule 6 est prévu pour 2025. Le coût des travaux est évalué à 20 M\$.

## **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques (Aspects sociaux);
- la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de la qualité des milieux aquatiques;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction de la qualité de l'air et du climat;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Lanaudière et des Laurentides;
- le Bureau de la performance organisationnelle;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;

- le ministère des Affaires municipales et Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement Stablex, ville de Blainville, Étude d'impact sur l'environnement - Volume I*, par Englobe, novembre 2020, 328 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex, ville de Blainville, Étude d'impact sur l'environnement - Volume 2, partie 1*, par Englobe, novembre 2020, 1092 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex, ville de Blainville, Étude d'impact sur l'environnement - Volume 2 partie 2*, par Englobe, novembre 2020, 1168 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Volume I*, par Englobe, juin 2022, 92 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Annexes 1 à 15, Volume II*, par Englobe, juin 2022, 658 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Annexes 16 à 21, Volume III*, juin 2022, 512 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Annexes 22 partie 1, Volume IV*, juin 2022, 1650 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Annexes 22 partie 2, Volume V*, juin 2022, 822 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex sur le territoire de la ville de Blainville, Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC, Annexes 22 partie 3, Volume VI*, juin 2022, 770 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex, à Blainville, Mise à jour de la description du projet et des impacts, document complémentaire*, par Englobe, juin 2022, 74 pages.
- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex, à Blainville Synthèse de l'étude d'impact sur l'environnement*, par Englobe, juin 2022, 42 pages;

- STABLEX CANADA INC. *Réaménagement de la cellule no. 6 au centre de traitement de Stablex, à Blainville, Document de réponses à la deuxième série de questions du MELCCFP*, décembre 2022, 244 pages.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 31 octobre 2019.

Par ailleurs, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information publique.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l’étape d’information publique prévue à l’article 31.3.5 de la Loi.

*Original signé*

**Patrice Savoie, M.Env.**

Chargé de projet

Direction de l’évaluation environnementale des projets terrestres